Image not found or type unknown

Déclaration d'impôt après mariage

Par **fredlam**, le **16/05/2008** à **11:59**

Bonjour,

Mon épouse et moi nous nous sommes mariés le 29 décembre 2007. Nous avons chacun reçu notre déclaration d'impôt sur le revenu individuelle pré-remplie donc nous savons quoi mettre dans la rubrique revenus et salaire. Par contre pour la déclaration commune que nous devons remplir aussi qu'est ce que nous mettons dans cette rubrique puisque la période concernée n'est que de 3 jours (du 29 décembre au 31 décembre 2007). Est ce que nous devons à nouveau mettre la somme qui est portée sur notre déclaration individuelle ou on ne met rien ? merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **17/05/2008** à **15:00**

Lorsque l'on se marie, on établi effectivement 3 déclaration..
-2 pour les célibataires pour leur revenus jusqu'au mariage
-1 pour le couple (2 parts), MAIS POUR LES REVENUS A PARTIR DE CETTE DATE.

Lorsqu'on s'est marié le 29/12, il n'y a qu'éventuellement la paie de fin décembre à y mentionner ET DONC NE PAS LA COMPTER dans VOS DECLARATIONS PERSONNELLES.

Si vous avez besoin, n'hésitez pas...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés